9e ANNEE — NUMERO 202

Macti animo estote, Dilecti ... ii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref à la LIBERTÉ.)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. *(Pie IX.)*

VENDREDI 29 AOUT 1879

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois
Suisse	fr. 20	11	6
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis	» 36	19	10

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **Grand'Rue 10, à Fribourg**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

Election d'un député au Grand Conseil, dimanche, 31 août courant

CERCLE DE LA SARINE

Candidat conservateur

M. Léon Villet, syndic

Fribourg et Mgr Mermillod

Sous ce titre à sensation, la *Gazette de Lausanne* publie ce matin la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

« Il circule depuis quelque temps dans nos régions semi-officielles des bruits qui ont acquis aujourd'hui trop de consistance pour que je puisse me dispenser de vous les signaler.

« On prétend que l'un ou l'autre membre de notre gouvernement, parmi ceux qui sont le plus en vue, serait sur le point de nouer des négociations avec le Conseil fédéral, en vue de la réorganisation du diocèse de Lausanne-Genève sur la base suivante : Mgr Mermillod, aujourd'hui vicaire apostolique de Genève, serait nommé coadjuteur de l'évêque de Lausanne et les deux *fractions* de la circonscription diocésaine, aujourd'hui séparées, seraient à nouveau réunies.

« Une fois la question introduite auprès de l'autorité fédérale, Mgr Agnozzi serait chargé de mener à bien cette combinaison.

« Les nombreux avantages de celle-ci seraient :

« De procurer un avancement très en vue au négociateur qui en serait chargé ;

« De trancher la question très embarrassante pour la Cour romaine, de l'évêché de Genève ;

« De placer par ce coup de maître le gouvernement de Fribourg dans la faveur complète et sans réserve du parti de la *Liberté* et de son véritable chef religieux, le prélat genevois ;

« De briser la résistance opposée aux empiètements de la secte par le trop peu souple Mgr Mailley et de se venger ainsi, sur sa personne, des obstacles récents qu'il a opposés à une loi de circonstance ;

« Enfin de débarrasser le Conseil fédéral du fameux décret d'expulsion qui doit nécessairement prendre fin une fois.

« On croit voir un indice du bien-fondé de ces bruits dans le fait que le journal du gouvernement, le *Chroniqueur*, a publié ces jours derniers, on ne savait d'abord pas trop pourquoi, un éloge pompeux de Monsignor Agnozzi. On a parlé aussi de plusieurs voyages à Genève, entrepris dernièrement par deux de nos conseillers d'Etat. Enfin, on parle d'une destitution possible et prochaine de notre vénérable évêque de Lausanne.

« On se demande, non sans inquiétude, par qui et comment la Cour romaine se fait renseigner sur les affaires religieuses et l'état de l'opinion dans les populations catholiques de la Suisse.

« En signalant ces bruits à votre attention, je ne puis naturellement pas vous fournir la preuve matérielle de leur bien fondé. Je me borne à vous dire qu'ils me paraissent vraisemblables. Néanmoins vous pouvez vous attendre à quelque démenti, ni plus ni moins qu'en août 1872, alors que la *Gazette de Lausanne* annonça la première la nouvelle de la nomination de Mgr Mermillod aux fonctions de vicaire apostolique de Genève. X. »

Le correspondant de la *Gazette* n'a pas de chance en rappelant le brûlot qu'elle avait lancé en *juillet* 1872, car il est aujourd'hui bien certain que les renseignements de la *Gazette* étaient inexacts ; celui qui l'avait renseignée avait pris une figure de rhétorique dans un sens trop littéral, et avait donné à un bref d'ordre purement canonique une portée extérieure qui n'avait pas été dans la pensée du Saint-Siège.

Cette fois les informations de la *Gazette de Lausanne* sont moins inexactes ; mais il y a un tel mélange de vérité et de fausseté que c'est la fausseté qui domine.

La pensée d'appeler Mgr Mermillod au siège de Lausanne pour mettre fin à son exil est déjà ancienne. Elle fut patronnée chaudement à Rome, avant la mort de Pie IX, par un personnage qui tient de près au monde fédéral. Depuis qu'on a cru trouver en Léon XIII des dispositions plus conciliantes qu'en son prédécesseur, le même projet a été en maintes reprises insinué, soit dans des dépêches dont l'Agence Stefani a pris la responsabilité, soit dans des conversations avec des sommités ecclésiastiques à Rome, à Paris et peut-être ailleurs.

Jusqu'ici le Vatican a fait la sourde oreille ; car si l'on voit très clairement quel serait l'avantage du Conseil fédéral qui serait débarrassé d'une rude épine au pied et cesserait d'avoir devant l'univers entier l'odieux de l'exil du plus illustre citoyen de la Suisse, on voit moins ce qu'y gagneraient les catholiques du canton de Genève. Les lois édictées contre l'Eglise en 1873 et les années suivantes seraient elles abrogées ? Le Conseil fédéral ne pourrait pas le promettre, et le promît-il qu'il ne dépendrait pas de lui de dégager sa parole.

Voilà, d'après nos renseignements, ce qui a été fait jusqu'ici dans le sens de la combinaison éventée par la *Gazette de Lausanne*.

Tout le reste n'est qu'hypothèses ou erreurs du correspondant.

Ainsi, il est, croyons-nous, absolument faux que le gouvernement de Fribourg ait été mêlé, soit par le Conseil fédéral, soit par le Vatican, soit par Mgr Agnozzi, aux négociations qui existeraient, d'après la *Gazette de Lausanne*.

A la vérité, deux membres du conseil d'Etat, M. Schaller et M. Weck, sont allés dans ces derniers temps à Genève, l'un pour offrir le rectorat du Collège à M. le chanoine Blanc, l'autre pour négocier la conversion des emprunts de l'Etat de Fribourg, mais nous n'avons aucun motif de supposer que ces Messieurs aient en même temps engagé des pourparlers pour une question qui en tout cas se traiterait partout ailleurs qu'à Genève.

Le seul argument apporté par le correspondant de la *Gazette*, c'est « l'éloge pompeux que le *Chroniqueur* a fait, *on ne sait pas trop pourquoi*, de Mgr Agnozzi. » Est-ce que le correspondant saurait nous dire *pourquoi* le *Chroniqueur* a fait un éloge non moins pompeux de Mgr Czacki ? On voit sur quelle base fragile sont échafaudées les suppositions lancées par l'intermédiaire de la *Gazette de Lausanne*.

Quant à nous, nous protestons formellement contre toutes les assertions et les insinuations qui nous concernent dans la correspondance ci-dessus. Nous admirons en Mgr Mermillod le penseur profond, l'orateur inspiré, l'évêque énergique ; mais il n'est jamais entré dans notre pensée que Mgr Mermillod pût avoir besoin de nos recommandations ou le Saint-Siège de nos conseils. Ce serait trop impertinent, ou mieux trop ridicule.

Au jour où le Vicaire de Jésus-Christ croira devoir, quel que soit le motif, donner un autre chef au diocèse de Lausanne, nous nous *inclinerons sans arrière pensée et sans* restriction et nous nous soumettrons à l'évêque désigné par le Saint-Père, quel qu'il soit. Au Vatican on a des lumières plus grandes et qui viennent de plus haut que du bureau d'un journaliste. Nous avons la confiance que Léon XIII, dans sa sagesse et sa prudence, s'inspirerait dans cette circonstance des vœux du clergé diocésain, et qu'il aurait aussi égard aux désirs du gouvernement de Fribourg, qui marche d'accord avec le clergé et qui a prouvé, par tant d'actes quelquefois difficiles, son dévouement à l'Eglise et la pureté de ses intentions.

CORRESPONDANCE

Berne, 27 août.

Le Conseil fédéral a approuvé un changement, près de Flueelen, au tracé proposé par la direction du chemin de fer du Saint-Gothard.

Une modification du règlement sur les transports militaires, proposée par les autorités fédérales et les chemins de fer suisses, est approuvée provisoirement.

Un citoyen du canton de Schwyz a été

---

25 FEUILLETON DE LA *LIBERTE.*

NOTRE-DAME DE LA SALETTE

par l'abbé **NORTET**

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

HÉSITATIONS ET INCERTITUDES

(Années 1848 et 1849)

I. Commencements d'opposition. — II. Marie n'abandonne pas son œuvre. — III. L'abbé Dupanloup et les secrets de la Salette. — IV. Nouveaux progrès de la croyance et de la dévotion à Notre-Dame de la Salette. — V. Longue période et calme avant la tempête.

II

A Marseille, une religieuse capucine ; à Blaye, une demoiselle Imbert, guérissaient soudainement : elles avaient invoqué la Vierge des Alpes.

Les premiers mois de 1848 ne furent pas moins plus inféconds.

Le 9 de janvier, Constance Bourgeois, à Arcis-sur-Aube ; le 10 de février, Marie Rappe, à Cambrai ; au commencement de mars, en pleine révolution, une seconde religieuse capucine, à Marseille ; le 11 du même mois, Eugénie Viciot, à Saint-Dizier, et le 6 de mai, Eugénie Navet, aussi à Saint-Dizier, obtenaient toutes pareillement une guérison soudaine de maladies diverses. Tous ces faits étaient attestés par des médecins et confirmés par d'irrécusables témoins (1).

En même temps que ces miracles se produisaient, un premier sanctuaire s'élevait en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, sur les bords de l'Océan.

Une grande faveur avait été obtenue. Deux jeunes pensionnaires du couvent de Notre-Dame de la Victoire, à Morlaix, avaient été guéries le jour anniversaire de la célèbre Apparition, le 19 septembre 1847. L'aumônier et les religieuses cherchaient par quel moyen ils pouvaient témoigner leur gratitude. Au mois de mars 1848, ils firent élever sur une gracieuse colline qui domine la mer, une petite chapelle, au frontispice de laquelle on lisait : *A Notre-Dame de la Salette.*

Dans leur pensée, les jeunes élèves du Monastère, interrompant leurs jeux, viendraient saluer et prier la Mère des Miséricordes, qui avait abaissé ses regards sur le pieux asile qui les abrite. Ces vœux modestes furent grandement dépassés. Bientôt le sanctuaire privé fut connu, fréquenté d'une foule sans cesse renouvelée.

Ainsi la Vierge compatissante poursuivait son œuvre par des bienfaits, et forçait la France à redevenir attentive à sa voix prophétique.

Ainsi les personnages les plus graves, les plus instruits et les plus divers : des prêtres, des laïques, des avocats, des médecins, des hommes de haute condition, des hérétiques mêmes, malgré les préoccupations politiques, ne purent se désintéresser de cette capitale question de la Salette, qui s'imposait au monde, et continuèrent à visiter le théâtre du grand Evénement, armés parfois de saintes défiances, mais toujours animés d'un sincère désir de connaître la vérité.

III

Parmi les hommes éminents qui répondirent à cette époque au secret attrait par lequel la Vierge de la Salette les conviait à sa sainte Montagne, fut un prêtre docte, célèbre, dont le témoignage devait avoir le plus grand retentissement et exercer la plus favorable impression sur l'opinion du monde catholique : j'ai nommé l'abbé Dupanloup (1).

Avec tout le clergé de France et du monde, il s'était préoccupé du grave Evénement, dont l'importance n'avait cessé de croître avec le temps. Il avait lu avec soin les diverses relations publiées à ce sujet ; mais aucune ne l'avait satisfait. Le ton habituel d'enthousiasme, ou la vivacité de discussion, qu'il trouvait en ces écrits, lui avait inspiré des préjugés défavorables. Il voulut s'éclairer par lui-même.

Il vint à Grenoble au commencement de juin. Les personnes qu'il visita le mirent fortement en garde contre la narration que lui devaient réciter les enfants : on le découragea presque. Cependant l'un de ses amis l'engagea fortement à poursuivre son voyage.

A Corps, ses premières entrevues avec les bergers l'impressionnèrent désagréablement. Il reconnut vite, en ces enfants, tous les défauts que nous avons signalés, et se repentit d'avoir fait un si long voyage pour voir de pareilles créatures. « *Quelle sottise ai-je faite !* » se disait-il à lui-même.

Et pourtant, peu à peu, presque à son insu, en regardant et en écoutant, la réflexion favorable prenait le dessus, la mauvaise impression s'effaçait, et il était amené à ce dire : « Malgré ces enfants, et ce qu'ils ont « de désagréable, tout ce qu'ils disent, tout « ce que je vois, tout ce que *j'entends*, « n'est explicable que par la vérité de leur « récit (1). »

Deux choses surtout firent la plus profonde impression sur l'abbé Dupanloup : le changement subit qui s'opère en ces enfants pendant qu'ils font leur récit, et leur tenacité à garder leurs secrets.

« Sitôt qu'on les ramène à parler du grand « Evénement, dit-il, il se fait en eux un « changement étrange, subit, instantané. Ils « deviennent même tout à coup si graves, « si sérieux ; ils prennent comme involon- « tairement quelque chose de si singuliè-

(1) Voir la *Vérité sur la Salette* et les *nouveaux Documents*, par l'abbé Rousselot, pour les pièces juridiques qui établissent la vérité de ces guérisons.

(1) Il était alors supérieur du Petit Séminaire de Paris, et fut appelé peu après à l'évêché d'Orléans.

(1) Lettre de l'abbé Dupanloup, publiée dans l'*Ami de la Religion* du 7 avril 1849.

condamné pour cause de bigamie en Allemagne, où il demeure. Les actes relatifs à cette affaire sont remis au conseil exécutif du canton de Schwytz pour engager l'autorité compétente à déclarer la nullité du second mariage.

Les plans du Central suisse pour la centralisation des signaux et des aiguilles dans la gare des voyageurs à Berne sont approuvés.

Sont nommés dans le corps d'officiers de l'artillerie fédérale :

Majors : 1. M. James Roulet, de Neuchâtel, nommé en même temps commandant du 2me parc de division, en remplacement de M. le major Techtermann, qui a été nommé chef de l'état major de la 2me brigade d'artillerie ;

2. M. Louis Monnet, de Montreux ;

Capitaine : M. Conrad d'Orelli, à Zurich ;

Premiers lieutenants : MM. Charles Stajessi, de Romont, et Louis Corday, de Lutry.

Le règlement d'exécution pour la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire, présenté par le petit conseil du canton des Grisons, est approuvé par le Conseil fédéral.

M. Roman Abt de Buren est nommé ingénieur-contrôleur du matériel d'exploitation des chemins de fer suisses.

Le Département fédéral des finances est autorisé à rembourser *un* million de francs des bons du Trésor à 4 0/0, échu le 1er octobre prochain.

—

Le Pius-Verein à Balerna

Lugano, 25 août.

Je m'acquitte de la promesse que je vous ai faite d'envoyer une courte relation de l'Assemblée cantonale du Pius-Verein qui a été tenue à Balerna, mercredi et jeudi de la semaine passée. Je me bornerai à quelques notes, parce que j'aurais trop à dire si je devais vous envoyer une relation détaillée.

La fête de l'Association de Pie IX a réussi admirablement, sous tous les rapports ; les préparatifs du bourg charmant de Balerna étaient riches et remarquables par le travail ; des arcs de triomphe s'élevaient à l'entrée du village, près de l'église paroissiale où s'est tenue l'Assemblée, et dans la rue qui mène sur la hauteur de St-Antonie, où le repas était préparé. De nombreuses bannières ornaient les maisons des principaux citoyens du bourg, si bien que l'on pouvait dire que Balerna s'était mis tout entier en fête, et que le peuple sincèrement catholique accueillait des frères de l'Association de Pie IX.

Le Comité cantonal fut reçu à la station du chemin de fer par une députation de la municipalité et du clergé, et accompagné dans le local qui lui était destiné, et où on lui offrit les vins d'honneur.

Ici je devrais vous parler de la séance du Comité cantonal, et vous donner le résultat de ses délibérations sur les œuvres dont s'occupe notre Association ; mais je crois qu'il vaut mieux renvoyer cela à une meilleure occasion, pour vous faire aujourd'hui apprécier l'esprit du Pius-Verein tessinois, le bien qu'il fait et le mieux qu'il pourrait faire.

Le mercredi soir, il y eut une illumination générale et très brillante du bourg et des collines environnantes. La fanfare de Balerna charma les nombreux associés déjà arrivés, par ses mélodieux accords, interrompus de temps en temps par les applaudissements du peuple enchanté. Ainsi finit la première journée de notre fête, en nous laissant dans la certitude que celle du lendemain serait plus belle encore.

Jeudi matin, après avoir tenu une courte séance préparatoire, le Comité se rendit, précédé de la fanfare de la ville et de drapeaux, et suivi des sociétaires présents et d'un grand concours de peuple, à la station du chemin de fer pour y recevoir la colonne des membres du Pius-Verein qui étaient attendus de Lugano et du Sopracenere. A 7 heures arriva le train et l'on en vit descendre un très grand nombre d'associés qui furent accueillis par de bruyantes acclamations, par le son de toutes les cloches et par les musiques de Balerna et de Riva san Vitale. C'était un spectacle bien émouvant, c'était une manifestation populaires des plus belles, c'était un plébiscite catholique qui prouve combien le peuple tessinois aime et vénère le nom de Pie IX et celui de son glorieux successeur Léon XIII, sous les auspices et les bénédictions de qui se réunissait l'association du Pius-Verein à Balerna.

A l'arrivée sur la grande place du bourg, M. le Dr Primavesi, parlant au nom des autorités et du peuple, souhaita la bienvenue dans un discours très applaudi. A 8 heures commença l'office de *Requiem* pour les âmes des associés défunts, et à la fin de l'office un orateur des plus distingués, M. le curé Louis Imperatori, prononça un magnifique sermon sur l'action catholique au XIXe siècle.

Ce sermon fut écouté jusqu'au bout avec une attention soutenue, quoiqu'il ait duré une heure et demie. Je dois rester dans les limites d'une lettre et je ne puis vous exposer toutes les questions dont eut à s'occuper l'assemblée dans une séance qui dura jusqu'à midi ; je ne puis non plus vous parler des nombreux discours qui furent prononcés par les orateurs distingués sur les œuvres principales dont s'occupe notre société, telles que l'Œuvre des Missions intérieures de la Suisse, l'Œuvre des subsides aux aspirants pauvres à l'état ecclésiastique, la diffusion et le soutien de la presse catholique, etc., etc.

On remarquait dans l'assemblée une députation très distinguée des catholiques italiens, dont faisaient partie M. l'abbé David Albertario, directeur de l'*Osservatore cattolico* de Milan, M. Dominique Panizzi, poète distingué de Reggio d'Emilie, M. François Galbiati, président du cercle catholique de Romano-Lombardo, et M. l'abbé Callixte Grandi, président du comité diocésain de Côme.

M. l'abbé Albertario salua le Tessin et l'Association de Pie IX au nom des catholiques italiens. La parole éloquente et sympathique de ce célèbre publiciste fut accueillie par de vifs applaudissements.

Les opérations de l'Assemblée se terminèrent par la désignation de M. Antoine Primavesi, excellent jeune homme de Balerna, pour représenter nos sections à l'Assemblée générale de Wyl, et par la confirmation du Comité cantonal. Ensuite le président termina la séance par la prière, et les membres du Pius-Verein se dirigèrent en colonne et en bon ordre vers le local du banquet. Je vous parlerai de ce banquet dans une très prochaine lettre. X.

CONFÉDÉRATION

On mande à la *Nouvelle Gazette de Zurich* que les travaux du Gothard avancent sur toute la ligne. On évalue à 4000 le nombre des ouvriers qui y sont occupés, et ce nombre augmente chaque jour. Les travaux de la ligne de Monte Cenere commenceront le 1er octobre, en sorte que cette ligne sera probablement terminée et mise en exploitation six mois avant la ligne principale.

On attend dans le courant de septembre la visite de MM. les conseillers fédéraux Welti et Bavier. Au reste, le contrôle de la part de la Confédération ne laisse rien à désirer ; M. Dapples et ses adjoints ont dernièrement visité dans tous leurs détails les travaux commencés.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — La direction de la justice et de la police s'est émue des abus signalés par divers journaux jurassiens, et notamment par le *Jura bernois*, dans la délivrance des permis de vauquilles et autres jeux analogues.

Nous apprenons, dit le *Démocrate*, que deux cafetiers de St-Imier, prévenus d'avoir fait jouer pendant trois jours alors qu'ils n'étaient autorisés que pour un jour, ont été condamnés par le juge de police de Courtelary chacun à 200 fr. d'amende et aux frais. Espérons que cet exemple sévère ne sera pas inutile.

Recommandé à la police genevoise.

Zurich. — Il a été recueilli ce printemps, dans ce canton, 311,909 litres de hannetons ; cela équivaut à la destruction de 10 millions de ces insectes.

Lucerne. — Dans l'espace de quinze jours on a dû abattre trois vaches sortant de la même écurie à Buchs. Les deux premières furent examinées par un vieux vétérinaire qui déclara la viande bonne à manger. Pour la troisième, un jeune vétérinaire qui se trouvait là, reconnut l'animal malade de la péripneumonie gangreneuse et prouva son dire par l'autopsie. Il fit défendre l'usage de la viande qui fut enfouie, mais les personnes qui avaient mangé des deux premières vaches tombèrent malades et deux hommes qui avaient participé à faire boucherie avec des mains écorchées éprouvèrent de graves accidents d'empoisonnement du sang. Le maître boucher a été pendant plusieurs jours en danger de mort.

— On mande de Lucerne, le 25 août, au *Handelscourier*, que le célèbre Thali, livré le 4 août à la police de Lucerne par celle de Thurgovie et escorté à la prison par plus de 2000 personnes, vient de nouveau de quitter l'établissement où on voulait le retenir contre son gré et a repris, lundi, entre midi et 1 1/2 heure, ses pérégrinations. Déjà le dimanche 17 août on s'était aperçu, pendant qu'il était à la chapelle, qu'il avait scié le plancher de sa cellule ; lundi dernier il a usé d'un autre moyen. Tout d'abord il s'est frayé un passage dans une cellule voisine de la sienne en perçant une cloison en planches, puis ayant pratiqué un trou dans le plafond, il est arrivé dans le grenier où sont déposés les effets pris aux détenus. Il a choisi là un élégant costume d'été et un chapeau de paille, puis il est arrivé, on ne sait encore comment, au rez-de-chaussée. Là il est entré dans la chambre du directeur, a ouvert la fenêtre, mis soigneusement de côté quelques vases de fleurs qui gênaient le passage et a sauté dans la rue. Il s'est promené ensuite tranquillement en ville. Sur la place du Cygne il a croisé un fonctionnaire supérieur qui l'a regardé et a dit à une personne qui l'accompagnait : « Si je ne savais pas que Thali est en prison, je croirais que c'est lui que nous venons de rencontrer ! »

Thali avait appris que le gouvernement lucernois avait décidé de construire en son honneur une cellule spéciale d'où il ne pût s'évader. Il déclara nettement au directeur qu'il n'entrerait en aucun cas dans cette cellule. « Prenez en note, aurait-il ajouté, quant à moi je prendrai mes mesures en conséquence. » Et il a tenu parole.

Glaris. — Jeudi dernier sont arrivés aux bains de Stachelberg deux couples qui comptent ensemble 305 ans ; les deux hommes 154, et les deux femmes 151 ans. L'un des deux couples a déjà 54 ans de mariage.

St-Gall. — Il est mort dernièrement à Saint-Gall un nommé Thaler qu'on voyait toujours revêtu de mauvais habits demandant l'aumône et fréquentant toutes les institutions de charité, où il pouvait recevoir quelque chose. En faisant l'inventaire de son logis, on a trouvé un coffre contenant 24,000 fr. en beaux écus.

Vaud. — Nous apprenons avec plaisir, dit le *Messager des Alpes*, que quelques propriétaires du district d'Aigle sont préoccupés de l'idée de créer dans la contrée une industrie au moyen de laquelle ils puissent obtenir de leur lait un produit plus rémunérateur que celui que leur procurent les fromageries.

Fabrique de lait condensé ou de farines lactées, peut-être les deux simultanément, selon les circonstances et l'accueil qui sera fait à ce projet, voilà à quoi l'on songe.

CANTON DE FRIBOURG

Nous recommandons très instamment aux conservateurs du district de la Sarine de se rendre au vote pour l'élection partielle de dimanche prochain, et d'user de leur influence en vue de la fréquentation du scrutin. Le vote ayant lieu à la commune, personne n'est excusable d'être indifférent.

—

L'ouverture de la chasse générale est fixée, pour l'année courante, au 1er septembre et sa clôture aura lieu le 15 novembre.

Les dates d'ouverture et de clôture de la chasse à la plume et sur les lacs ainsi qu'au gibier de montagne sont fixées par les lois fédérale et cantonale et par les concordats conclus entre les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel pour les lacs de Morat et de Neuchâtel.

—

Voici les noms des élèves du Collège St-Michel qui ont obtenu un diplôme de bachelier ès-lettres :

MM. Bise, Emile, de Murist ;
Blanc, Lucien, de Corbières ;
Schaller, Pierre, de Bösingen ;
Schmidt, Charles, de Fribourg.

Les examens du baccalauréat ès-sciences auront lieu au Lycée les 29 et 30 septembre prochain dès les 8 heures du matin. Ils sont publics.

—

Un vol audacieux a été commis, lundi, vers 5 heures du soir, dans une maison du passage de la rue des Alpes à la rue de Lausanne. Une somme de 227 fr., fruit des économies longuement amassées par le travail d'un brave couple ouvrier, a été enlevée d'un meuble dans une chambre fermée et dont la porte a été forcée.

On n'est pas encore sur les traces de l'auteur de ce vol, que l'on croit être un de ces nombreux vagabonds étrangers qui parcourent le pays. *(J. de Fribourg.)*

—

Le concours des juments poulinières accompagnées de leurs poulains de l'année est fixé comme suit pour l'année 1879 :

Lundi 1er septembre, à 8 1/2 heures du matin, sur les Places, à Fribourg, pour les districts de la Sarine et de la Singine ;

Mardi, 2 septembre, à 9 heures du matin, à Romont, pour le district de la Glâne ;

Mercredi, 3 septembre, à 9 heures du matin, à Domdidier, pour les districts de la Broye et du Lac ;

Jeudi, 4 septembre, à 9 heures du matin, à Bulle, pour les districts de la Gruyère et de la Veveyse.

Sont admises au concours, les juments poulinières qui ont été saillies exclusivement par des étalons faits et primés, âgés de 3 ans, accompagnées de leur poulain de l'année. Le fait est constaté par une attestation du propriétaire de l'étalon qui a fait la monte, certifiée par l'inspecteur du bétail et légalisée par le préfet du district.

Tout éleveur qui présentera une jument devra produire l'attestation sus-mentionnée. Des formulaires sont déposés dans les bureaux de préfecture, où l'on peut se les procurer.

Il sera, en outre, accordé des indemnités de 20 fr. aux poulains de l'année précédente présentés avec la mère, en sus du poulain de l'année.

« rement simple et ingénu, quelque chose « même de si respectueux pour eux-mêmes « en même temps que pour ce qu'ils disent, « qu'ils inspirent aussi à ceux qui les écoutent et leur imposent une sorte de respect « pour leur personne (2).

Mais ce qui lui parut le plus merveilleux, fut la tenacité de ces enfants ignorants, indiscrets, légers, étourdis, à garder leurs secrets. En effet, parents, maîtres, curés, camarades, des milliers de pèlerins, les ont interrogés sur ces secrets, leur en ont demandé une révélation quelconque, ont fait à cet égard des efforts inouïs, sans pouvoir rien obtenir. Ni l'amitié, ni l'intérêt, ni les promesses, ni les menaces, ni l'autorité civile, ni l'autorité ecclésiastique, rien n'a pu les entamer. Nulle ruse n'a pu les surprendre, nulle habileté les vaincre, nulle force les contraindre. La foi seule, après qu'ils eurent été éclairés, a pu les faire capituler, comme nous le verrons dans la suite.

Maximin surtout fut en butte à toutes les tentations, à tous les assauts, au sujet de ce mystérieux secret. On le savait plus léger, plus étourdi et plus loquace que Mélanie ; on espérait davantage de le surprendre. Mais ce fut toujours vainement.

Dans les premiers temps, les sœurs elles-mêmes le fatiguaient à ce sujet. Un jour, qu'elles le pressent plus vivement que de coutume, Maximin s'impatiente, et, frappant un grand coup sur la table, il s'écrie :

(1) Voir la lettre précitée.

— Hé ! je ne veux pas le dire, moi ! D'ailleurs, tous, tant que vous êtes ici autour de moi, cela ne vous regarde pas, mon secret !

Il avait telle peur de se trahir quand on le pressait, dit-il une autre fois, qu'il ne craignait pas d'être impoli. Le pauvre enfant sentait sa faible nature l'emporter, et il lui fallait se faire violence pour contenir son difficile dépôt.

Les subtilités les plus déliées le trouvaient subtil aussi à les déjouer sur l'heure.

— Je conçois, lui disait un ecclésiastique (1), que tu ne veuilles pas dire ce secret à tout le monde ; mais tu peux bien le dire à un prêtre, qui le gardera comme toi.

— Si je le dis à qui que ce soit, répond l'enfant, je ne le garderai pas, et je ne dois pas le dire.

Une dame (2) croyait piquer son amour-propre, et par là, le surprendre :

— Savez-vous, mon enfant, ce que bien des personnes disent de vous ?

— Eh ! non ; mais ça m'est égal.

— Voulez-vous que je vous le dise ?

— Dites voir !

— Eh bien ! on dit qu'il ne vous est pas difficile de vous taire sur votre secret, parce que vous n'avez pas de secret à garder.

— Ah ! ils disent cela ! tant mieux ! Ils ne viendront plus me le demander.

(A suivre.)

(1) M. l'abbé Chambon.
(2) Mlle des Brulais, de Nantes.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la* Liberté)

Paris, 26 août.

Le gouvernement de la République est si convaincu, lui-même, de la *fragilité de son existence*, qu'il s'effraie de la simple nouvelle d'une entrevue de M. le comte de Chambord avec ses amis. Le démenti de l'*Union* a pu le rassurer ; heureusement pour lui, une dépêche de Vienne a annoncé que, le 22 août, le jour même où l'on signalait la présence de M. le comte de Chambord en France, celui-ci était reçu dans la capitale autrichienne par l'empereur François-Joseph.

Il n'est pas dans les habitudes de M. le comte de Chambord, d'intriguer dans l'ombre; les hommes d'Etat de l'opportunisme ont eu tort de s'émouvoir des bruits mis en circulation, sans aucune autorité.

Le *Journal des Débats* le leur rappelle en termes élevés que nous aimons à reproduire :

« Le comte de Chambord l'a souvent répété : il ne se laissera pas amoindrir et il maintiendra, sans rien céder de ce qu'il considère comme son droit, le jour que Dieu a marqué pour sa restauration ou pour sa mort. On comprend donc fort bien la hauteur des démentis de l'*Union*, car M. le comte de Chambord ne peut *permettre qu'on compromette* son caractère et son nom dans des intrigues qui l'abaisseraient au rang d'un vulgaire prétendant. »

Le premier-Paris de la *République française* repose sur une contradiction qui trahit les inquiétudes, vainement dissimulées, des hommes d'Etat de la R. F., à l'égard du mouvement royaliste.

Leurs fautes ont tellement irrité l'opinion publique, qu'ils s'aperçoivent du refroidissement de plus en plus intense, qu'elle leur témoigne. Ainsi, affectant un respect qui impose à tout honnête homme, la *République française* n'*admet pas qu'elle ait pu forger* des insinuations aussi inconvenantes que perfides à l'adresse de l'héritier de la Maison de France : « De tout temps, dit-elle, nous avons parlé aussi bien que possible de M. le comte de Chambord qui mérite ailleurs qu'on parle bien de lui. Nous avons rappelé qu'il a dit un jour : « L'heure est à Dieu, » le mot est-il de lui ? En quoi donc ce serait offenser M. le comte de Chambord que de rappeler un de ses mots les plus célèbres, une parole légèrement entachée *de fatalisme* qui a été adoptée par ce prétendant à la monarchie légitime ? »

Or, les réticences de la *République française* que démentent les affirmations les plus récentes et les plus authentiques de M. le comte de Chambord, puisqu'elles ont fait l'objet des dernières discussions de toute la presse, ces réticences légèrement railleuses, comment les concilier avec la conclusion de l'article :

« Ne voilà-t-il pas des prétendants bien commodes ; et comme l'on comprend que nos ministres se donnent des vacances. Des vacances, c'est très bien ; mais, pourtant il faut veiller ! »

Est-ce que le moment psychologique approcherait ? Voici déjà M. de Girardin qui fait l'aimable avec le prince Napoléon ; il le juge redoutable et *plus dangereux que personne* pour la République. C'est encore une forme de flatterie et de réclame.

« Au prince Napoléon-Jérôme, dit l'écrivain de la *France*, on ne peut objecter sa jeunesse, son inexpérience, son éducation réactionnaire, ses tendances cléricales ; on est sûr qu'avec lui, l'adversaire déclaré du 2 décembre, il n'y aurait à craindre pour les républicains aucun risque de déportation et de commissions mixtes. Les républicains demeurent d'autant plus se préoccuper de cette situation nouvelle qu'il ne leur laissera aucune prise sur lui. »

Pas de déportation... pas de commissions mixtes... A la place des *républicains, je ne serais* rassuré qu'à moitié.

Le mariage du roi Alphonse n'est pas fait encore. Voici le monde maçonnique d'Espagne qui s'agite pour l'empêcher, inquiet qu'il est des sentiments fermement religieux et conservateurs de la jeune princesse autrichienne, fiancée du roi.

Au milieu de l'atonie générale des affaires, on est frappé du succès que remporte l'émission de la Banque européenne.

P.-S. — Il a été question d'un projet élaboré par un groupe de sénateurs et de députés tendant à supprimer la petite session départementale d'avril. Cette idée n'agrée point à M. Gambetta et, par suite, n'aboutira pas, car M. Sandrique, secrétaire du maître, a déclaré à son conseil *général que le dit* projet lui paraissait n'avoir rien de *sérieux*.

Nos prévisions sur l'attitude de M. Waddington, au conseil général de l'Aisne étaient bien fondées.

Samedi, le conseil général a reçu communication d'une dépêche adressée à M. de Ste-Vallier par M. Waddington, lequel « exprimait ses vifs regrets de ne pouvoir revenir à Laon pour la fin de la session et priait ses collègues de vouloir bien agréer ses excuses. »

Décidément, le vœu sur les lois Ferry n'aura pas la voix de notre ministre des affaires étrangères.

Après cela, au seul point de vue diplomatique, nous comprenons cette réserve.

Jusqu'à présent 31 conseils généraux ont émis des vœux sur les projets de loi Ferry : 11 pour et 20 contre ; 374 votes favorables, 515 hostiles!

On télégraphie de Berlin, le 25, à la *Gazette de Cologne*, que le ministère des cultes de Prusse reçoit en ce moment une foule de pétitions signées par des catholiques ou par des protestants orthodoxes, qui demandent la suppression des lois de mai.

France. — On annonce, dit le *Léman*, que le 7 septembre prochain, un *train de* plaisir aura lieu entre Annemasse et Thonon par la locomotive et les wagons qui sont employés au ballastage sur la voie ferrée. Un banquet de plusieurs centaines de couverts sera servi sur la belle place de Crête.

Mais voici un incident désagréable. La Compagnie P.-L.-M. a fait signifier à la mairie qu'elle se pourvoit en cassation contre la décision du jury d'expropriation qui a alloué une indemnité de 800,000 fr. à la ville de Thonon. Cet incident pourrait bien encore retarder l'exécution des travaux.

— Voici le toast porté par M. P. Bert au banquet du conseil général de l'Yonne, toast *auquel a fait allusion notre correspondant* de Paris :

« Messieurs,

« Je bois à la destruction des phyloxeras.

« Le département de l'Yonne a eu le bonheur jusqu'ici d'échapper à ces deux fléaux : le phylloxera qui se cache sous la vigne, et l'autre... le phylloxera que l'on cache avec des feuilles de vigne.

« Pour le premier, nous avons le sulfure de carbone ; pour le second, l'art. 7 de la loi Ferry.

« Cet art. 7, messieurs, quelle que soit la mauvaise volonté de certains personnages, sera voté par le Sénat, il n'y a pas à en douter. Il sera voté par les uns à cause de la crainte que leur refus ne donne naissance à des insecticides beaucoup plus violents.

« Quand nous aurons l'art. 7, nous l'essayerons, et, s'il nous donne les résultats attendus, nous nous en tiendrons là. Mais, s'il ne répond pas à notre attente, nous n'hésiterons pas à chercher un autre insecticide plus énergique pour sauver la France.

« Je bois donc, messieurs, à l'inventeur du sulfure de carbone et aussi à l'initiateur de l'art. 7, à M. Jules Ferry ! »

— L'application des mesures prescrites par le gouvernement pour empêcher les progrès du phylloxera, à savoir le traitement immédiat des vignes attaquées par le sulfure de carbone, rencontre de sérieuses difficultés dans la Côte-d'Or et dans Saône-et-Loire. Les vignerons dont on détruit la récolte sont entrés depuis quelque temps dans un état d'exaspération qui vient de se manifester à Chenove, près Dijon, en particulier, *où 150 personnes réunies au son du* tambour, ayant le maire et l'adjoint à leur tête, ont chassé les agents qui se présentaient au nom de la Préfecture.

Rome. — Le Saint-Père a accordé, ces jours derniers, une longue audience à un éminent avocat catholique de Turin, M. Caucino.

La question du pouvoir temporel a été abordée dans cette entrevue et le Pape a fait à ce sujet des déclarations d'autant plus graves et plus dignes de remarque, qu'il a lui-même autorisé son interlocuteur à les rendre publiques.

Nous reproduisons les paroles du Saint-Père d'après le texte adressé par M. Caucino à l'*Unità cattolica* :

« Les catholiques ont droit à être rassu-
« rés dans leur conscience et ils ne le sont
« pas. L'Eglise a droit à servir Dieu en
« pleine liberté ; or, la liberté qu'on lui laisse
« n'est pas une liberté. Ce qui a été fait
« peut être défait. Qui nous garantit aujour-
« d'hui le lendemain ? La Révolution ne dit
« jamais : assez, précisément parce qu'elle
« est la Révolution, mais la Révolution ne
« peut être un mode de gouvernement : les
« sociétés ne peuvent être gouvernées au
« *moyen d'expédients, mais bien par les*
« principes, et les principes sont immuables.
« *La papauté est la sauvegarde la plus sûre*
« des principes.

« L'Eglise est la plus grande école de
« respect et de soumission que possède la
« terre. Si elle ne donne pas aux lois civiles
« la sanction religieuse, les citoyens n'obéis-
« sent plus par conscience, mais par crainte.
« Les princes et les peuples sont battus
« par une *épouvantable* tempête, et *s'ils*
« veulent retrouver sûrement le port, ils
« doivent rendre à l'Eglise sa souveraineté,
« sa liberté, son indépendance, pour qu'elle
« puisse efficacement remplir sa mission
« dans la société. Qu'on donne à l'Eglise ro-
« maine ce qui appartient à l'Eglise, qu'on
« reconnaisse le droit des catholiques qui
« sont l'immense majorité de la nation, et,
« tous unis, nous travaillerons au bien de
« l'Italie, qui est notre patrie à tous. La
« *souveraineté, la liberté, l'indépendance du*
« Siège apostolique, sont les conditions de
« la grandeur de l'Italie ; nier les bienfaits
« dont l'Italie est redevable à la papauté,
« c'est renier la vérité la plus évidente. »

Ces déclarations du Saint-Père ont une importance capitale et qu'il est superflu de faire ressortir.

Autriche-Hongrie. — M. de Bismark visitera le comte Andrassy à Vienne le 15 octobre.

— Le *Tagblatt* rapporte un entretien qu'un de ses rédacteurs a eu avec le comte Andrassy.

D'après ce récit, M. Andrassy lui a déclaré qu'il se retirait malgré les instances de l'empereur, qui n'a accepté la démission du ministre que parce qu'il ne voulait pas prendre la responsabilité des suites que pourrait avoir sur sa santé la prolongation de ses fonctions.

En ce qui concerne la question d'Orient, M. Andrassy a insisté sur le fait que, si l'Autriche n'avait pas occupé la Bosnie, cela aurait *équivalu à son abdication dans les affaires* de l'Orient. Il a fait ressortir qu'il avait réussi à maintenir la paix avec la Russie et qu'il avait mis cette puissance dans l'impossibilité de se plaindre de l'Autriche.

Le comte espère que l'occupation du sandjak de Novi-Bazar pourra être effectuée sans effusion de sang. Si elle s'était faite sans convention préalable avec la Turquie, cette dernière aurait pu croire que l'Autriche visait à s'annexer le territoire ottoman jusqu'à Salonique, tandis que cette occupation n'a d'autre but que d'assurer nos communications commerciales avec Salonique, de consolider nos positions en Bosnie et d'assurer l'exécution du traité de Berlin.

Le comte Andrassy a confirmé que le comte Karolyi avait refusé le portefeuille des affaires étrangères et a déclaré qu'il s'efforcerait de signaler au choix de l'empereur l'homme de plus digne de confiance et de plus capable.

En ce qui concerne la politique intérieure, M. Andrassy considère le dualisme comme le l'empire. Il a exprimé la conviction qu'un produit du développement historique de parti se formera en Autriche qui aura le courage de se déclarer parti du gouvernement.

Turquie. — S. S. Le Pape Léon XIII vient d'accorder à S. A. Khéreddine pacha, ex-grand vizir, le grand cordon de Pie IX en brillants, et le grand cordon du même ordre à LL. Exc. Ghazi-Osman pacha, ministre de la guerre ; Alexandre Carathéodori pacha, ex ministre des affaires étrangères, et Saïd pacha, ministre de la justice et des cultes. S. S. a daigné aussi honorer de la croix de *commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand*, Vekel effendi, drogman du grand vizirat.

S. G. Mgr Crasselli, délégué du Saint-Père, avait été chargé d'en faire la remise au nom de S. S. Il s'est rendu ces jours derniers auprès des destinataires, accompagné de son vicaire-général, Mgr Testa, et de NN. SS. Barozzi et Giorgiovitch.

S. A. l'ex grand-vizir et LL. Exc. l'ex-ministre des affaires étrangères et le ministre de la justice et des cultes ont reçu Mgr Grasselli dans leurs propres domiciles.

S. Exc. Ghazi-Osman pacha l'a reçu au ministère de la guerre, où il lui fait rendre tous les honneurs dus au rang du prélat et à *la mission dont il était chargé*.

Zoulouland. — Des renseignements dignes de foi confirment la nouvelle que les Zoulous n'ont pas le moins du monde intention de se soumettre. Il paraît exact que Cetiwayo, après s'être retiré d'Ulundi, a brûlé le kraal d'Amian Zékaure et franchi l'Umvolosi-Noir sur les bords duquel, dit-on, il se trouve actuellement à la tête de forces considérables. La bataille d'Ulundi est reconnue par tous les Zoulous comme une défait complète. Ils prétendent que les Anglais avaient placé une muraille de fer devant eux, et qu'ils *avaient été charmés par leurs* docteurs, de façon que les balles ne les atteignaient pas. A l'avenir Cetiwayo se tiendra toujours dans des contrées accidentées où la cavalerie ne puisse pas manœuvrer. La guerre n'est donc pas terminée, il s'en faut ; elle durera jusqu'à l'automne prochain et ne finira que par le manque de vivres des Zoulous.

Cetiwayo est en communication avec les *tribus des frontières au moyen de ses hommes* qui, par groupes de deux et de trois, s'en retournent de l'armée à leurs kraals et *vice versâ*. Les indigènes anglais des frontières sont sans cesse sur le qui vive, et ils n'osent pas s'endormir près de la rivière.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

WYL, 28 août.

Le banquet d'hier a été très animé.

M. l'avocat *Primavesi a porté un toast* au canton de Fribourg ; M. Philipona a répondu par un toast au Tessin et à l'*Osservatore* de Milan.

M. Henzen a vengé noblement le canton de Fribourg dans un discours très applaudi.

M. Gœtschmann a parlé des Missions intérieures.

La séance française a adopté à l'unanimité les conclusions d'un rapport sur l'Œuvre de Saint-Paul et sur l'Œuvre de Saint François de Sales.

Ce matin, office solennel, sermon de M. le recteur Businger.

Au nombre des télégrammes reçus, *il faut mentionner une réponse du Saint-*Père par le cardinal Nina, des dépêches de Mgr Marilley et de M. l'avocat Wuilleret.

NEW-YORK, 27 août.

Des avis de Chili en date du 31 juillet disent qu'une émeute avait éclaté la veille à Santiago du Chili. Le peuple a élevé des barricades en criant : mort au ministère des traîtres.

Un conflit a eu lieu entre les troupes et le peuple. Il y a deux morts et plusieurs blessés.

Le bruit court que le président du Chili s'est enfui.

PARIS, 27 août.

La légation du Chili déclare que les récits sur les incidents de Santiago sont inexacts.

BIBLIOGRAPHIE.

Annales de philosophie chrétienne. — Recueil mensuel. On s'abonne, 26, rue de Babylone, Paris.

(*Suite et fin*)

« Elle a analysé la matière. A-t-elle mis la main sur la raison dernière de son existence ? — Non.

« Elle a interrogé les astres. A-t-elle découvert dans leur masse, la quantité et la composition de leurs éléments, la vraie cause des magnifiques révolutions qu'ils accomplissent ? — Non.

« Elle a fouillé les entrailles de la terre. En a-t-elle retiré aucune indication certaine qui renverse le large récit des origines du monde, que l'Eglise conserve en ses archives ? — Non.

« Elle a étudié jusqu'en leurs plus secrètes et plus délicates manifestations les phénomènes biologiques. A-t-elle saisi le principe même de la vie ? — Non.

« Elle a décrit les conditions matérielles de la pensée et du sentiment. A-t-elle établi *entre ces deux choses et la matière une* équation rigoureuse ? — Non.

« Elle a constaté les lois de la nature. A-t-elle prouvé jusqu'à l'évidence que ces lois n'ont pas un maître souverain qui peut suspendre leur action ou la combiner en dehors de l'ordre accoutumé ? — Non.

« Vous pouvez donc démontrer, cela n'est pas difficile, que son dogmatisme superbe prévient et exagère les résultats de l'expérience, dans toutes les affirmations qu'elle oppose à nos vérités philosophiques et religieuses.

« Faites davantage. Protestez contre la prétention qu'affiche l'expérimentalisme, d'*absorber dans l'observation des phénomènes* naturels toutes les forces de l'esprit humain, et de confisquer à son profit le nom de science et l'honneur d'être savant.

« L'intelligence humaine va plus loin et plus haut que les faits. Elle cherche les causes et veut voir en tout l'unité d'où dérive la multiplicité. C'est son naturel mouvement, on ne l'empêcherait de se produire qu'au prix d'une mutilation barbare.

« Il y a donc plusieurs sciences, distinctes par leur objet, leurs procédés, leur but, superposées, et jusqu'à un certain point, *indépendantes les unes des autres*. Je dis *jusqu'à un certain point*, car il appartient aux sciences supérieures de subordonner les inférieures, de prévenir leurs écarts, de s'emparer de leurs travaux et de leurs découvertes, et de les faire concourir à leur propre perfection, à leur suprême splendeur. Lorsque l'expérimentalisme dit : — la science a prouvé — la science veut — la science décrète, etc... il abuse de l'antonomase. Eh, bon Dieu, nous qui nous *appliquons à la* connaissance des causes supérieures, nous sommes aussi des savants, et notre science

est d'autant plus haute que les causes que nous étudions sont d'un genre plus élevé.

« Prenez garde, cher Monsieur, de consacrer l'usurpation, dont bénéficie l'incrédulité près d'un public naïf et irréfléchi, en vous posant, comme certains apologistes maladroits, en adversaire de la *science* et en supposant entre elle et la foi, un antagonisme qui, dans le fond, n'existe pas, qui même ne peut pas exister.

« Ne dites pas la science prétend, la science nous oppose, — la science est ennemie de nos croyances religieuses. La science ne peut rien prétendre à l'encontre de la vérité, la science ne peut rien opposer à la vérité, la science ne peut pas être ennemie de la vérité. Mais il y a certaines gens qui abusent de *certaines sciences* pour combattre les saintes vérités dont l'ensemble est, au témoignage de saint Thomas, l'objet de la plus auguste des sciences. Voilà ce qu'il faut observer et faire remarquer. Pour s'être écartés de cette réserve, des déclamateurs passionnés ont donné le change à l'opinion et fourni des armes à ceux qui nous accusent d'être les ennemis de la science.

« Nous sommes les ennemis d'aucune science, mais nous nous refusons à subir la tyrannie des affirmations arrogantes qui débordent l'expérience, nous ne reconnaissons pas l'autorité absolue des hypothèses qui peuvent être réformées du jour au lendemain ; nous attendons patiemment et de tous côtés des certitudes, espérant bien en faire un jour la synthèse et montrer au monde que les vérités divines, objets de notre foi, complètent et couronnent toutes les vérités subalternes que peut découvrir l'esprit humain.

« Profiter de toute science et combattre l'erreur, voilà, cher Monsieur, votre devoir et votre mission. Mais, si dans le combat, vous vous montrez dur et impitoyable aux fausses doctrines, respectez les personnes, je vous en prie. Ne croyez à la méchanceté, à la déloyauté, à la perfidie, que lorsqu'elles vous seront parfaitement démontrées ; n'amoindrissez pas le talent pour vous procurer un triomphe plus facile ; tenez compte des préjugés d'éducation, de la légèreté, de la passion, des ignorances involontaires, plaignez les pauvres âmes qui s'égarent, ne les blessez jamais par l'injure, et prenez toujours sur vos adversaires l'avantage de la courtoisie et du bon ton, et, ce qui vaut mieux, de la charité. En deux mots, le *fortiter* contre l'erreur, le *suaviter* pour les personnes.

« C'est entendu. Tout en continuant les traditions des *Annales* par l'étude des grandes œuvres philosophiques et des monuments historiques. vous ouvrirez dans votre Revue une large place aux sciences naturelles, afin de donner une légitime satisfaction aux préoccupations contemporaines.

« Mais, vous êtes trop intelligent pour n'avoir pas tenu compte de ces préoccupations dans vos plans, et je m'aperçois trop tard que je prêche un converti. Ma foi, tant pis, mon siège est fait.

Si tout ce que je viens d'écrire vous est inutile, oubliez-le et ne faites attention qu'à mes vœux et à mes prières, qui ne cesseront pas de vous accompagner et de vous assister en tous vos travaux. Votre œuvre est trop utile pour n'être pas bénie de Dieu et vigoureusement soutenue par les hommes intelligents et généreux qui comprennent l'importance et la grandeur de l'union entre la sagesse humaine et la sagesse divine. Toute la philosophie chrétienne est là.

« Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

J.-M.-L. MONSABRÉ,
des Frères prêcheurs. »

M. SOUSSENS, Rédacteur.

A partir de ce jour les bureaux de la

BANQUE FRITZ VOGEL

sont transférés au rez-de-chaussée *No 195 rue de la Préfecture.*

Elle est officiellement chargée par la *Banque cantonale vaudoise* de recevoir les souscriptions à sa nouvelle émission de *12000 actions*, à raison de fr. 630 pièce, dont fr. 130 destinés au fonds de réserve. *La souscription est ouverte du lundi 1er septembre au mercredi 10 septembre.*

Je recommande mon ministère pour toutes les autres affaires de banque, telles que *Négociation de titres, Placements* de fonds sur *immeubles, Ouverture de crédits, Escompte* et *Recouvrement* à l'amiable de *lettres de change, billets à ordre* et créances sur le *canton, la Suisse* et *l'étranger, Encaissement* de coupons d'intérêt, sur tous les pays, *Echange* de billets de banque, particulièrement de *banknotes anglaises, notes allemandes,* et *autrichiennes* et de *Roubles russes.* (323) **Fritz Vogel**

Notions élémentaires

D'HISTOIRE SUISSE

à l'usage des écoles primaires. Ouvrage autorisé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg et muni de l'approbation ecclésiastique.

Prix de l'exemplaire cartonné : fr, 0 35 centimes,

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

J. CHANTREL rédacteur en chef.

Prix d'abonnement pour la Suisse : 16 francs pour un an.

*On s'abonne à l'***Imprimerie catholique suisse,** *Grand'Rue, 10, à Fribourg.*

Tout ce qui concerne la Redaction et l'Administration, doit être adressé *franco* à M. Chantrel, rue de Vaugirard, 371, à Paris.

COURS

DE

SYSTÈME MÉTRIQUE

à l'usage des enfants des écoles primaires du canton de Fribourg et du Jura bernois ; par

J. Jos. CUTTAT, professeur

à l'Institut de Neuchâtel.

Ce livre, petit in octavo, de 80 pages environ est en vente l'*Imprimerie catholique.*
L'exemplaire, broché fr. 0 40
« cartonné. 0 50

CÉOGRAPHIE GÉNÉRALE

PHISIQUE, POLITIQUE & ECONOMIQUE

PAR

L. GRÉGOIRE

Docteur ès lettres, professeur d'histoire et de géographie au lycée Fontanes
Auteur du **Dictionnaire encyclopédique d'Histoire, de Géographie,** et., etc.

L'OUVRAGE SE COMPOSERA

de 1,200 pages de texte ; 100 cartes, dont 7 imprimées en couleur et hors texte ; plus de 450 vignettes dans le texte ; 20 belles vues gravées sur acier ; 16 magnifiques types en costumes imprimés en chromo-lithographie, par testu et massin.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

La **Géographie générale illustrée** paraît en 100 livraisons à **35** cent., port compris, qui formeront un beau volume grand in-8° colombier. La première est en vente. J'expédie 3 livraisons par mois au prix de **1** fr., port compris.

R.-F. HALLER, Libraire à Berne.

Edouard Lutz, fabricant

A St-Gall

Rideaux brodés et brochés tous genres, bandes et entredeux brodés ; cols, manchettes, articles de St-Gall Envoi franco d'échantillons.

Blanc et Apprêt. (377)

PHOTOGRAPHIES

de S. G. Monseigneur Marilley

les mieux réussies de celles parues jusqu'à ce jour, magnifique tableau de 45 sur 68 centimètres. Ce souvenir d'affectueux attachement au chef de notre diocèse a sa place marquée dans le salon de toute famille catholique et formerait une splendide étrenne de confirmation.

Format 45 sur 68 centim. 6 fr. la pièce
« Carte cabinet 1 « «
« Carte de visite 0 50 c. «

En vente, avec autorisation de Sa Grandeur, chez *H. Villard à Châtel-St-Denis,* et *à l'Imprimerie catholique suisse.*

Envoi contre remboursement.
Rabais à Messieurs les libraires.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE SUISSE

Fribourg, Suisse.

Collection de brochures à dix centimes

Montmartre et le Sacré-Cœur, par Pa. Féval.

Pierre Olivaint, petite esquisse d'un grand portrait, par Paul Féval.

Les Francs maçons, dévoilés par eux-mêmes.

Comme quoi les Clériceaux ont sauvé trois fois la vie à Jules Ferry.

Nos Missionnaires.

VIe Intérieure de la Très sainte Vierge, ouvrage recueilli des écrits de M. Olier, fondateur de la Congrégation des prêtres de St-Sulpice. Prix : *3 fr.*

Sainte Marie-Madeleine, par le R. P. H. D. Lacordaire, des frères prêcheures. Cinquième édition. Prix : *1 fr. 25.*

Livres de piété

Imitation de Jésus-Christ en allemand. Splendide édition de luxe avec reliure soignée. Prix : *6 fr.*

Office divin complet à l'usage de Rome pour tous les dimanches et fêtes de l'année. Edition contenant les offices de la semaine sainte, de tous les jours du carême, le propre des saints, tous les nouveaux offices, etc. Texte latin et français. Reliure noire soignée. Prix : *3 fr. 50.*

Goffiné ou Manuel pour la sanctification des dimanches et fêtes, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte des épîtres et évangiles et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques distribuées suivant leur rapport avec l'évangile du jour. Traduit de l'allemand, par Don Placide Moura, Bernardin 9me édition, revue, corrigée et augmentée. Belle reliure dorée sur tranches Prix : 8 fr.

Terribles châtiments des rvolutionnaires

ennemis de l'Eglise, par le Rd P. Huguet, mariste ; nouvelle édition augmentée et étendant depuis 1789 jusqu'à 1879. Un fort beau volume in-12 très compact Prix 3 fr.

BOURSE DE GENEVE DU 27 JUILLET

FONDS D'ÉTAT, etc.	COMPTANT	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
5 0/0 Genevois	—	—	26	97
5 1/2 0/0 Fédéral	102 3/4	—	102 3/4	103
5 0/0 Italien	—	—	78 90	79
4 0/0 Etats-Unis	—	—	—	—
Oblig. Domaniales ital	—	—	517 50	—
Oblig. Tabacs ital. 6 0/0	512 50	—	512 50	213 50
Oblig. Ville Genève, 1861	—	—	—	—
Ouest-Suisse, 1856-57-61	—	—	—	—
id. empr. 1879	—	—	—	—
Suisse-Occidentale, 1875	—	—	1005	—
Jougne-Eclépens	—	—	345	350
Franco-Suisse	—	—	350	352 50
Lyon-Genève	377 50	—	376 25	378 75
Lomb. et Sud-Autriche	263 50	263 50	263 50	260 50
id. nouvelles	264	—	263 25	263 50
Autriciens 1868	—	—	—	—
Livournaises	—	—	246	247 50
Méridionales	255	—	254	255
Bons-Méridionaux	530	—	529	531
Romaines	—	—	—	-
Est-Tenn. Virg. et Géorg	—	—	2120	—
Central Pacifique	—	—	—	—
Obl Soc. Immob. genev	—	—	—	—

ACTIONS	COMPTANT	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
Suisse-Occidentale	105	105	103 75	105
Central-Suisse	—	262 50	260	262 50
id. nouveau	—	—	—	—
Nord-Est-Suisse	180	180	177 50	180
Saint-Gothard	272 50	272 50	273 75	—
Union-Suisse privilégiée	—	—	—	—
Autrichiens	—	—	—	—
Banque du Commerce	—	—	1355	1360
Banque de Genève	—	—	—	620
Comptoir d'Escompte	—	—	—	650
Association Financ. de Genève	685	—	683 75	686 25
Banque Fédérale	440	445	440	442 50
Banque comm. de Bâle	—	—	—	—
Crédit Suisse	—	—	—	—
Crédit Lyonnais	—	738 75	—	737 50
Banque de Paris	818	—	808 75	812 50
Banque de Mulhouse	—	—	—	—
Alsace et Lorraine	—	—	—	—
Industrie genev. du Gaz	745	—	743 75	738 75
Omnium genevois	—	—	1140	—
Soc. Immob. genevoise	—	—	380	390
Immeub. des Tranchées	—	—	800	—
Remboursables Sétif	512 50	—	510	—
Parts de Sétif	—	—	310	—
Tabacs italiens	—	—	—	805

BOURSE DE PARIS

26 août	AU COMPTANT	27 août
97 81	Consolidés	97 62
82 95	3 0/0 Français	82 35
116 70	5 0/0 id.	116 60
100	Or. à New-York	100 —
133	Argent à Londres	133 —
	A TERME	
82 95	3 0/0 Français	82 85
116 75	5 0/0 id.	116 75
78 60	5 0/0 Italien	78 60
— —	3 0/0 Anglais	— —
11 55	5 0/0 Turc	11 55
91 —	5 0/0 Russe 1877	89 12
69 18	4 0/0 Autrichien	69 18
808 75	Banque de Paris	808 75
735 —	Crédit Lyonnais	735 —
666 25	Mobilier français	662 50
881 25	Crédit foncier	881 25
— —	Mobilier Espagnol	— —
581 25	Autrichiens	581 25
— —	Gaz Parisien	— —
720 —	Suez	720 —